



La rumeur des « têtes coupées » ET LE TROUBLE À L'ORDRE COLONIAL AU CAMEROUN (1954-1955)

Gildas Igor NOUMBOU TETAM
(Université de Douala)

Pour citer cet article :

Gildas Igor NOUMBOU TETAM, « La rumeur des “têtes coupées” et le trouble à l'ordre colonial au Cameroun (1954-1955) », *Revue Proteus*, n° 18, L'Art de mentir, Antoni Collot et Gary Dejean (coord.), 2022, p. 60-69.

Résumé

En fin d'année 1954 et début 1955, l'ensemble des localités du sud-Cameroun fut plongé dans un climat d'anxiété et de tension dû à des rumeurs dont les contenus faisaient état de « coupeurs de têtes européens et africains » qui, disait-on, circulaient dans le territoire à bord de *pickups* dans le but de semer la mort. Relayée à travers les supports écrits et les contenus oraux à caractère nationaliste, cette rumeur précipita le régime colonial dans la crise et l'instabilité. Elle alimenta de même l'hostilité à l'encontre des ressortissants européens en séjour au Cameroun. Le présent travail se propose d'étudier les imaginaires qui furent convoqués, à la faveur de cette légende, pour amplifier la réprobation des Camerounais à l'égard du pouvoir colonial français. En d'autres termes : quel était le contexte social d'émergence de la rumeur des têtes coupées ? Quelles furent les croyances et les représentations populaires attachées à cette légende ? Quel fut son cycle de vie, ses réseaux de diffusion, ses déclinaisons dans les différentes localités du pays et ses effets ? A l'aide des documents d'archives et des témoignages oraux collectés au Cameroun et en France, cet article, qui s'appuiera par ailleurs sur une démarche historiographique, étudie l'usage politique de la rumeur au Cameroun pendant la lutte d'indépendance. Il apporte ainsi un éclairage nouveau sur les tensions et les bouleversements politiques auxquels fut confronté le pays entre 1954 et 1955.

rumeur — croyances — représentations populaires — Sud-Cameroun — tensions politiques

Abstract

In late 1954 and early 1955, communities all over South regions of Cameroon suffered tensions and anxieties following rumors of “European and African beheaders” who allegedly drove around the region on board pick-up trucks, to wreak death. Carried around through print media and oral discourse with nationalist tendencies, this rumor pushed the colonial regime into instability and crisis. It also fed hostility towards European citizens residing in Cameroon. This study dwells on representations summoned in this event, in support of this legend, in order to amplify opposition against the French colonial power. In other words: what social context did this rumor emerge from? What beliefs and popular representations were attached to this legend? What was its life-cycle? Through which channels did it spread? What variants of the rumor did exist, and in which territories? Relying on archives and oral testimonies collected both in Cameroon and in France, this article studies the political use of rumor in Cameroon during the struggle for independence. It also sheds some light on the tensions and political upheaval that the country underwent between 1954 and 1955.

rumor — beliefs — popular representations — South regions of Cameroon — political tensions

La rumeur des « têtes coupées » et le trouble à l'ordre colonial au Cameroun (1954-1955)

La Seconde Guerre mondiale fut l'évènement majeur à la faveur duquel les territoires colonisés d'Afrique connurent de profonds bouleversements. Si depuis le début de l'entreprise coloniale, les aspirations au changement, portées par les Africains, étaient refoulées ou exprimées dans le cadre des révoltes que l'administration coloniale réprimait sans trop de peine, cet évènement fut le point de départ du regain que connaîtront les revendications anticolonialistes en Afrique. Au Cameroun, il s'institua, au cours des années suivantes, un jeu politique avec ses débats, ses intrigues, ses acteurs, son parlement et ses élections – qui, bien que strictement contrôlées par le pouvoir colonial, avaient les traits d'un pluralisme politique¹. Privé de tout mandat électif par le jeu de la corruption et de la fraude électorale, le mouvement nationaliste incarné par l'Union des Populations du Cameroun (UPC) était malgré tout celui dont l'organisation et la véhémence des interventions dans l'espace public était remarquable. À côté des tracts, des brochures et des journaux diffusés par ses cadres et ses militants dans le but de populariser les contenus revendicatifs et protestataires, la transmission orale, en l'occurrence le « bouche-à-oreille », s'imposa comme le principal canal de circulation des nouvelles autant dans les centres urbains que dans l'arrière-pays. Parmi les différentes voies empruntées par l'oralité dans la médiatisation des idées, les rumeurs tenaient une place tout à fait

considérable. Comme dans la plupart des sociétés colonisées qui connurent une forte effervescence politique à la veille des indépendances, les rumeurs y proliférèrent au point de surpasser les médias classiques comme la presse et la radiodiffusion². Dans l'ensemble du Sud du pays, la propagation de nouvelles invérifiables ou invérifiées, relayées par les militants nationalistes, ébranla considérablement l'ordre colonial. Le présent travail se propose d'étudier les imaginaires qui furent mobilisés pour alimenter la rumeur des « têtes coupées³ » et amplifier la réprobation des Camerounais à l'égard du pouvoir colonial français entre 1954 et 1955. Après avoir présenté son contexte d'émergence, nous analyserons les croyances et les représentations populaires qui furent attachées à ce bruit. Nous présenterons aussi son cycle de vie à travers ses réseaux de diffusion, ses invariants, ses déclinaisons locales et ses conséquences sur le consensus colonial qui, fissuré depuis la fin de la Seconde guerre mondiale à cause des revendications politiques et sociales, fut profondément ébranlé par cette rumeur.

Au plan de la méthode, notre proposition consistera à présenter les faits et à les analyser dans une approche historiographique. En plus des ouvrages, des mémoires et des articles de revues publiés en sciences sociales, le corpus mobilisé sera constitué, pour l'essentiel, des informations de première main collectées aux Archives Régionales de l'Ouest (ARO) au Cameroun, aux archives des services du Gouverneur de la même région (ASGRO) et aux Archives nationales d'Outre-Mer (ANOM) en Aix-en-Provence en France.

1. Dans l'esprit des réformes adoptées à la Conférence de Brazzaville (30 janvier - 8 février 1944), le décret Pleven autorisa les syndicats dans les colonies françaises ainsi que l'égalité des salaires, la suppression de l'indigénat et du travail forcé, la mise sur pied des assemblées représentatives dans chaque territoire et la représentation des colonisés au sein de l'Assemblée constituante. Parallèlement aux premières formations syndicales, le territoire camerounais vit naître, à la faveur de ces réformes, de nombreux partis politiques à partir 1945. Pour plus de détails, lire, J. Onana, *Le sacre des indigènes évolués. Essai sur la professionnalisation politique. Le cas du Cameroun*, Paris, Dianoià, 2004, p. 154-155.

2. Lire aussi C. Deslaurier, « La rumeur du cachet au Burundi (1960-1961) », *Cahiers d'études africaines*, 178 | 2005 ; DOI : 10.4000/etudesafriaines.5466. Consulté le 25 avril 2018.

3. Dans certains documents d'archives, on parlait plutôt de « rumeur des coupeurs de têtes ». Nous emploierons donc les deux formes d'expression dans cet article.

Le contexte social d'émergence de la rumeur des « têtes coupées »

La défaite d'Indochine et le durcissement des règles et des pratiques coloniales au Cameroun

Après huit ans de guerre coloniale menée contre les forces révolutionnaires du Vietminh, l'Armée Française fut vaincue en Indochine le 7 mai 1954. Cette défaite, qui sonna le glas de l'hégémonie de la France en Asie du Sud-Est, accentua la frilosité de ses responsables politiques tant à Paris que dans les colonies en Afrique ; surtout qu'une guerre de libération nationale fut, quelques mois plus tard, engagée par le Front de Libération Nationale de l'Algérie (FLN). C'était le 1^{er} novembre 1954. Paniqué par la menace de la perte de l'empire et la première conférence des pays non alignés organisée un an plus tard à Bandoung¹, Roland Pré, le nouveau haut-commissaire qui remplaça André Socadaux au Cameroun la même année, entreprit rapidement, et ce dans la plus grande discrétion, une réforme d'ensemble du dispositif sécuritaire. Ce pays « riche et peuplé », pour reprendre les termes d'une analyse de Jacques Buisson parue dans le quotidien *La Croix* du mercredi 6 avril 1955, inquiétait sérieusement les autorités françaises². En effet, le pouvoir colonial y redoutait une contagion de la guerre d'Algérie et des « difficultés très grandes si l'UPC restait le seul champion des aspirations des Camerounais³ ».

Depuis sa création à Douala le 10 avril 1948, aucune mesure administrative, aucune intimidation n'avait été assez forte pour briser la cohésion et la détermination de ses cadres et de ses mili-

tants. Ces derniers avaient en effet suffisamment profité de l'ouverture progressive du jeu politique local pour s'imposer dans l'espace public et faire prévaloir, grâce à la force de leurs arguments, l'idéologie nationaliste dans l'imaginaire collectif des Camerounais. Aucun « parti administratif⁴ » soutenu par le pouvoir ne disposait d'un ancrage aussi solide que le leur. Malgré la répression administrative, les membres de l'UPC avaient rependu les mots d'ordre anticolonialistes et indépendantistes à travers les structures de base et les comités régionaux essaimés dans tout le Cameroun. D'après un rapport de renseignement de 1955, le mouvement comptait 450 comités de base dans tout le pays⁵. Ces unités se partageaient 20 000 membres possédant une carte du parti dont 10 000 militants actifs, et au moins 80 000 sympathisants disposés à suivre ses mots d'ordre⁶. Cette masse importante de sympathisants représentait sans doute la majorité des électeurs camerounais étant donné que la population totale du pays était estimée à trois millions environ⁷. L'action de l'UPC était assez efficace pour « atteindre à travers les militants et les sympathisants la masse du pays, tout au moins dans le Sud du territoire, et troubler l'atmosphère générale⁸ ». Telle est la situation qui prévalait au Cameroun au crépuscule de l'année 1954.

Sur le plan international, l'UPC était en contact permanent avec les forces de « libération mondiale » tant dans le cadre des conférences

1. Convoquée du 17 au 24 avril 1955, cette conférence à laquelle les responsables de l'UPC faisaient régulièrement référence fut pour les nationalistes d'Afrique un symbole de l'indépendance nationale, de la dignité retrouvée et de la solidarité afro-asiatique. En effet, les 29 pays africains et asiatiques réunis à cette conférence avaient consacré dans leur résolution finale le droit des peuples au libre choix de leur système politique, économique et social. Cf. N. K. Kadony, *Une introduction aux relations internationales africaines*, Paris, L'Harmattan, 2007, p. 143. Pour plus d'informations, lire E. Berg, *Non-alignement et Nouvel ordre mondial*, Paris, PUF, 1982.

2. *La Croix* du 6 avril 1955 in ANOM, 1AffPol/3335.

3. *Idem*.

4. Il s'agissait des partis politiques suscités par l'administration française dans le but de contrer l'action de l'UPC. Les mouvements, qui avaient le vent en poupe dans cette stratégie des « oppositions africaines », étaient entre autres l'Évolution Sociale du Cameroun (ESOCAM) créé le 20 juin 1949 par Pierre Dimala, le Bloc Démocratique Camerounais (BDC) fondé en 1951 par Louis-Paul Aujoulat et l'Union Sociale Camerounaise (USC) en 1953 par Charles Okala.

5. ANOM, 1AffPol/3335, Note de synthèse sur l'implantation de l'UPC au Cameroun (n° 905/S/PS-2), Paris, 29 avril 1955, p. 12.

6. *Idem*.

7. J. Y. MINTOOGUE, « L'« indigène » comme acteur politique. Militantisme et formes de participation politiques dans l'Union des Populations du Cameroun (UPC). 1948-1955 », Mémoire de Master Recherche Études africaines (option science politique), juin 2011, p. 11.

8. ANOM, Affpol/3337, Rapport sur les incidents du 22 mai au 30 mai 1955.

organisées en Afrique, en Europe et en Asie qu'à travers les tribunes et les chroniques signées dans les journaux internationaux « d'avant-garde ». Par ailleurs, le mouvement profitait de la brèche juridique que constituait le statut international du Cameroun, un territoire sous tutelle des Nations Unies, pour régulièrement porter ses revendications au Conseil de Tutelle et contribuer ainsi à l'internationalisation du problème camerounais¹. En effet, l'ONU offrait au mouvement l'onction politique qui lui était inaccessible au Cameroun (et même en France) où toutes les institutions politiques étaient strictement contrôlées par le régime colonial.

Au nom de la lutte contre communiste, des mesures draconiennes furent adoptées par Roland Pré, le nouveau « gouverneur » dont l'arrivée au Cameroun consacra la rupture entre l'Union des Populations du Cameroun et l'administration française. Il s'en suivit de nouvelles pratiques coloniales consistant à encadrer et à endoctriner les populations de façon à les transformer en une force invisible et omniprésente opposée au mouvement nationaliste. De nouvelles techniques de propagande furent ainsi adoptées dans le but de séparer les masses de l'UPC et de les mobiliser dans la lutte contre les « fauteurs de trouble ». Cette méthode, qui revêtit les traits d'une guerre contre-révolutionnaire, consista à s'attaquer directement, toujours par l'intermédiaire des indigènes, à l'action même de l'UPC et de ses organisations alliées².

De nombreux nationalistes firent ainsi l'objet d'attentats menés par des Camerounais endoctrinés avec le temps par le discours colonial. Après les attaques manquées menées contre le secrétaire général Ruben Um Nyobè à Foumban le 23 mars 1953 et le vice-président Abel Kingué à Mbourou-

kou le 12 décembre de la même année, les agressions contre les cadres et les militants locaux furent multipliées à Melong II, à Nkongsamba, à Foubot, à NdiKiniméki et à Bafia. D'après le journal *l'Étoile* de décembre 1954, cette série d'attentats plongea les militants et les cadres nationalistes dans la terreur et l'insécurité³, surtout que des arrestations furent simultanément multipliées en leur sein. Fozoo Ekabe, le responsable de l'hebdomadaire nationaliste intitulé *l'Étoile*, fut ainsi embastillé le 22 octobre 1954 sous l'inculpation habituelle d'outrage à magistrat alors qu'il était allé protester contre l'arrestation de deux camarades « à qui l'administration obligeait d'effectuer encore le travail forcé⁴ ». Cette condamnation fut d'autant plus préjudiciable pour la Jeunesse Démocratique du Cameroun – le mouvement des jeunes de l'UPC dont il était l'un des leaders – qu'elle l'empêcha d'assister à une rencontre internationale de la jeunesse rurale à Vienne et de contribuer comme d'habitude à l'internationalisation du problème camerounais. Le vendredi 5 novembre à l'aube, le Bureau de l'UPC sis à Douala fut aussi l'objet d'une perquisition inédite menée par des éléments de la police judiciaire et de la police administrative. La première devait saisir « tous les documents confidentiels émanant des étrangers ». La seconde devait, quant à elle, retrouver tous les papiers administratifs « volés ou perdus » au bénéfice de l'UPC⁵. Les bureaux du premier responsable administratif du mouvement, Théodore Mayi Matip, firent aussi l'objet d'une fouille minutieuse ainsi que les domiciles de nombreux nationalistes.

Sur le plan sécuritaire, la Garde camerounaise fut complètement remaniée dans la foulée : quatre pelotons supplémentaires furent créés et leur encadrement par des gendarmes français renforcé⁶. Les véhicules de toutes les forces de l'ordre furent remis en état ainsi que les effectifs de la police urbaine qui furent consolidés. Pour coordonner ces moyens sécuritaires (garde came-

1. Pour plus de détails sur l'activisme nationaliste et l'internationalisation du problème national camerounais par l'UPC, lire G. I. Noubou Tetam, « Communication et résistance sous maquis au Cameroun (1955-1971) », Thèse de doctorat/Ph.D en Histoire, Université de Douala, 2021, p. 79-97.

2. Les organisations avec lesquelles l'UPC formait le mouvement nationaliste étaient l'Union des Femmes Démocratiques du Cameroun (UDFEC), la Jeunesse Démocratique du Cameroun (JDC) et l'Union des Syndicats Confédérés du Cameroun (USCC).

3. *Étoile*, n° 7, semaine du 1^{er} au 25 décembre 1954, p. 1.

4. *Idem*.

5. *Ibid.* p. 2.

6. T. DELTOMBE et al., *Kamerun ! Une guerre cachée aux origines de la Françafrique 1948-1971*, Paris, La Découverte, 2011, p. 166.

rounaise, police et gendarmerie), un réseau radio de commandement fut mis au point, permettant, le cas échéant, au haut-commissaire de diriger l'ensemble des opérations de maintien de l'ordre¹. De plus, une seconde compagnie des forces de défense fut créée à Douala. D'après le commissaire Collier, le directeur de la police de Yaoundé, l'on s'apprêtait à « broyer » violemment le mouvement upéciste². Bon nombre de Camerounais, qui s'étaient prononcés en faveur du mouvement, fussent-ils de simples sympathisants, furent l'objet de « détentions illégales, des inculpations fantaisistes en raison de leurs opinions politiques³ ». En un mot, tous les partisans de l'indépendance vivaient au Cameroun dans une « atmosphère de terreur⁴ ».

La peur du « complot » et l'émergence de la légende à Douala

Dans la mesure où les rumeurs fonctionnent sur le ressort de la peur, elles sont d'autant plus prolifiques et puissantes quand elles apparaissent dans un contexte socioculturel lui-même anxiogène comme celui que nous venons de présenter. Plus la suspicion et le sentiment d'insécurité sont dominants, plus les membres d'une société ou d'une culture ressentiront un besoin de sérénité qui passe par une forme de catharsis des angoisses vers des croyances imaginaires ou fantasmées⁵. Ce phénomène, qui s'observe également avec les superstitions et le recours à des pratiques parapsychologiques, fut la conséquence logique des mesures et des pratiques coloniales ci-dessus énumérées. Face à la répression antinationnaliste, il émergea au Cameroun, avant la rumeur proprement dite, l'idée d'un complot colonial ; une conspiration dont le but était de détruire par tous les moyens, y compris par le sang des Camerounais, le mouvement nationaliste. Dans un article enflammé publié dans l'hebdomadaire *l'Étoile* ci-dessus cité, et intitulé : « Complot colonialistes en

série », Théodore Mayi Matip alerta l'opinion publique sur les tentatives d'assassinats menées contre les upécistes qui, loin d'être des faits isolés, s'inscrivaient dans le cadre d'un vaste projet élaboré depuis le sommet de la hiérarchie coloniale. Si le haut-commissaire ne fut pas individuellement mis en cause, c'est le système colonial, à travers ses juridictions, ses administrations, sa police, sa gendarmerie et ses « mercenaires », qui fut indexé. En effet, les « sanglantes tentatives d'assassinats », les « incendies volontaires », les « diffamations et injures », les « coups et blessures », les « violations de domicile », les « vols qualifiés (*sic*) », les « arrestations et persécutions illégales » perpétrés impunément par des collaborateurs indigènes, s'inscrivaient dans la perspective d'une confrontation violente avec l'UPC. Cette « épreuve de force » révélée le 8 juillet 1953 par l'avocat général de la Cour d'appel de Yaoundé au cours d'une audience publique traduisait parfaitement le principe colonial qui stipulait que seule « l'épreuve de force pouvait marcher contre l'UPC⁶ ».

Un communiqué publié la même année par Felix Moumié à la suite d'une répression antinationnaliste organisée à Ngaoundéré, et largement commentée dans tout le pays, présenta les « attentats » et les mesures arbitraires évoqués ci-haut comme « la conclusion normale d'un plan d'agression soigneusement orchestrée afin que le peuple camerounais connaisse les pires atrocités avant son indépendance⁷ ».

Dans ce climat de tension mêlée à la peur, la représentation populaire de l'ordre colonial transcenda rapidement le cadre de la communication classique pour emprunter les voies de la fabulation. Pour donner une portée générale à la psychose que le sentiment de complot ci-dessus décrit avait suscitée dans les rangs nationalistes, le discours anticolonialiste prit alors les traits de la rumeur, notamment après la découverte à Douala par quelques ouvriers indigènes des colis sur lesquels il était inscrit : « Tête de nègre ». D'après un éditorial publié en février 1955 dans le *Journal*

1. *Ibid.*, p. 167.

2. *Idem.*

3. *Étoile*, n° 7, semaine du 1^{er} au 25 décembre 1954, p. 1.

4. *Idem.*

5. P. SCHARNITZKY, « La fonction sociale de la rumeur », in *Migrations Société*, 2007/1 (n° 109), p. 37.

6. *Ibid.*

7. ASGRO, « Nord-Cameroun: dernier marathon de la répression », Dossier UPC, document non classé.

du village Nyong et Sanaga, cette mention, qui fut assimilée aux têtes humaines, faisait plutôt référence à « la couleur des tissus » contenus dans les colis¹. Seulement, l'explication ne suffit pas à contenir l'extension de la légende. Dans diverses régions du pays, le bruit fut répandu selon lequel des « bandits européens », venant du Nigéria, selon certains, et ayant des complices africains, circulant en voitures, et plus spécialement en pick-up, ramassaient des Africains dans le but de les décapiter ; les têtes humaines devant servir à des pratiques de sorcellerie². Cette légende dont il reste encore difficile de déterminer l'origine exacte ou d'inventorier les victimes réelles, à cause de la rareté des sources écrites et des témoignages, prit ainsi corps de façon rapide pour se propager et provoquer toute une série d'incidents dans l'ensemble Sud-Cameroun.

La circulation de la rumeur et le trouble à l'ordre colonial

Les constances et les variations locales du bruit

La célérité avec laquelle l'opinion publique fut touchée et profondément remuée par la légende des coupeurs de tête fut particulièrement inquiétante, surtout dans un contexte anxieux où l'idée d'un complot colonial dominait déjà les esprits. C'est d'ailleurs le lexique et les images développés pendant cette période qui fut réinvesti pour alimenter la rumeur. Pour la majorité des populations, les mercenaires, qui avaient manqué d'assassiner Ruben Um Nyobè et ses camarades, agissaient désormais en association avec des « bandits Blancs » ; ces assassins qui ne ciblaient plus uniquement les cadres et les militants nationalistes mais l'ensemble des Camerounais dont les têtes étaient coupées et transportées à bord des pick-up pour des usages malfaisants.

1. *Journal des villages du Nong et Sanaga*, n° 36, février 1955, in ANOM, 1AffPol/3335.

2. ANOM, 1AffPol/3335, correspondance n° 412/cf/APA/1 du Ministre de la France d'Outre-mer à Monsieur le haut-commissaire de la République au Cameroun 1^{er} avril 1955.

Courant décembre 1954, un répertoire de numéros de voitures « dangereuses et pouvant appartenir aux bandits blancs », fut diffusé de Douala vers divers centres du pays. Des militants et des cadres locaux de l'Union des Populations du Cameroun contribuaient activement à la diffusion des listes. C'est précisément à la faveur de leurs activismes que la rumeur prit rapidement une ampleur considérable, particulièrement dans le Sud du pays où la psychose fut répandue comme une trainée de poudre autant dans les milieux autochtones que dans les secteurs européens. En effet, chaque Africain craignait d'être la prochaine victime des tueurs en série alors que les Européens redoutaient les représailles auxquelles la peur du Blanc (et de ses complices indigènes) entretenue par la légende pouvait les exposer. Dans la localité de Mbalmayo, le médecin Mathieu Tagny, secrétaire général de l'UPC pour Yaoundé-ville, de passage pour Obala, participa activement à la diffusion des listes de numéros à travers des exemplaires d'un tract rendu public sous forme de communiqué le 27 janvier 1955 et intitulé « Que se passe-t-il à Mbalmayo ? ». Il fut accompagné dans cette mission par de nombreux militants nationalistes. Dans leur document qui se référait à une arrestation effectuée dans la localité de Mbalmayo pour un autre motif, il fut aussi publié l'immatriculation d'une voiture dans laquelle avait été trouvé « un grand cercueil recouvert de sang caillé, revolver chargé³ ».

Si les commanditaires des « assassinats » demeuraient les gangsters blancs, et leurs complices africains les sbires recrutés localement pour les rites sacrificiels, les événements locaux, y compris les faits survenus antérieurement, furent réinterprétés à travers le prisme de la légende des « têtes coupées ». Les occurrences factuelles et les évocations relatives à cette rumeur variaient donc en fonction des situations de communication propres à chaque terroir. Le comité central de l'UPC de Yaoundé qui s'en fera l'écho, comme nous venons de voir, l'articula par exemple à l'attaque violente dont Ruben Um Nyobè avait été victime le 25 mars 1953 à Fouban, à l'agression d'Abel Kingue du 12 décembre de la même année

3. *Idem*.

à Mbouroukou (dans le Mungo) et à plusieurs autres de « tentatives d'assassinat » des militants upécistes. Il s'agit entre autres des « camarades Kom Daniel et Kamen Sakéo ». Fut également évoquée la mort de deux « honnêtes citoyens » – dont un militant de l'UPC nommé Mahop Charles – survenue à Douala quelques jours plus tôt¹.

D'après les propagateurs de la rumeur, la responsabilité du pouvoir colonial était établie car les agresseurs bénéficiaient d'une impunité qui frisait l'immunité. D'ailleurs, ces derniers déclaraient toujours agir sous les ordres des autorités. À en croire le rapport de l'administration coloniale à ce sujet, « l'UPC put mesurer à cette occasion la puissance d'une propagande faisant appel aux réactions de crédulité et de crainte mêlées des populations² ». Pour « éclairer la masse avec pièce à l'appui (*sic*) », le texte de trois pages diffusé par le mouvement convoqua de manière exhaustive le témoignage de Madeleine Tamato, une Africaine que les populations avaient, expliqua-t-on, sauvé de la mort alors qu'elle était entre les mains des gangsters venus de Yaoundé, à savoir deux Européens et deux Africains³. Ces « coupeurs de têtes »

avaient conduit cette femme à bord d'un Studebaker n° 4290 03 (ce véhicule dans lequel l'on avait, dit-on, trouvé un grand cercueil recouvert de sang caillé et un revolver chargé), dans l'intention de la sacrifier. Mais présentés aux autorités de Mbalmayo par les populations qui les avaient appréhendés, ils furent aussitôt libérés et escortés vers Yaoundé, leur ville de résidence. Leur camion resta à Mbalmayo sous la garde d'une sentinelle. Dans ce « cas flagrant », il fallait, d'après le communiqué, s'inquiéter de la réaction des autorités car elle n'était pas de nature à inquiéter les « assassins⁴ ». Ces derniers circulaient librement alors que des militants nationalistes étaient arbitrairement poursuivis devant les tribunaux. Le cas du médecin Mathieu Tagny fut cité ici pour illustrer le caractère arbitraire de la justice coloniale. Ce cadre local du nationalisme était poursuivi sous l'inculpation de « recel des objets » que la police avait saisis chez lui à la suite d'une perquisition « irrégulière ». Or, la même police ne fournissait aucun effort pour protéger les populations des « meurtres en séries » perpétrés par des coupeurs de tête. Pire encore, certains gangsters agissaient même sous la protection coupable des autorités françaises.

Dans son épilogue, le texte de l'UPC ne manqua pas d'enrôler la légende des « têtes coupées » au problème colonial. Les gangsters qui, disait-on, semaient la mort dans tous les milieux autochtones, rappelaient à quel point la liberté revendiquée par le mouvement était importante, surtout pour le peuple camerounais qui n'aspirait qu'à « vivre en paix ». Cela dit, « ni des assassins par des équipes (*sic*), ni le refus de rendre justice à des

1. ANOM 1AffPol/3355, *op. cit.*

2. ANOM, Affpol-3337, Rapport sur les incidents du 22 mai au 30 mai 1955.

3. Le témoignage de Madeleine Tamato publié dans ce communiqué décrit ainsi la « tentative d'assassinat » : « Dans la nuit du 16 janvier à 8 heures du soir, un indigène inconnu m'a trouvé dans le Bar de Bollo François et me demande de lui montrer là où je peux connaître une femme qui vend la liqueur par consommations (*sic*). Je lui ai répondu Oui. Déjà on était devant un camion. Dans ce camion, il y avait deux Européens et un indigène, ce qui fait quatre personnes. Ils me font entrer dans leur camion afin de vite arriver au point que je leur ai indiqué (*sic*). Arrivés au carrefour, où je les ai dit, ils ont doublé la vitesse et nous voici loin de la ville (*sic*). Nous sommes déjà sur la route qui mène à Yaoundé. À deux kilomètres environ, ils ont abandonné la route centrale qui mène à Yaoundé, pris un camion et m'ordonnent de me déshabiller (*sic*). Ne voulant pas cette manie, ils m'ont tous saisi et me déshabiller par force (*sic*). Ils me bousculent et me poussent dans le camion et me questionnent : Qu'est-ce qui se passe pour le Cameroun ? Dis-nous ce que tu entends ? Je leur réponds que je n'en sais rien. Sur cet entretien, ils me saisissent et me font coucher sur leur sorte de grosse cantine, couchée dans leur camion, et me recommandent de faire une dernière prière et mon testament (*sic*). J'en faisais malgré moi (*sic*). L'un d'eux se met à charger son

revolver quand tout à coup surviennent les indigènes qui ont remarqué le camion passer dans un chemin privé et le suivaient par sa lumière. Quand ils ont vu venir ces gens vers la scène, ils sont entrés dans le camion voulant m'emmener loin des gens, ceux-ci ont vite fait de barrer le chemin. Et moi ne poussant que des cris de désespoir dans le camion. Ils ont poussé le camion par marche arrière et le camion se s'enfoncer dans le ravin (*sic*). L'affaire a été criée devant le chef de brigade afin de procéder à une enquête (*sic*). Tous ces détails ont été par moi expliqués au chef de brigade. Et le chef de brigade me dit : laisse cette affaire, ne la continue plus, c'est moi qui te dirai tout après ». Cf. ANOM 1AffPol/3355, *op. cit.*

4. *Ibid.*

actes criminels du genre de Fouban, de Mbouroukou, et de Melong, ni les diagnostics de l'espèce de Mahop et Belinga (*sic*) » ne devaient endiguer « la montée impétueuse de la prise de conscience par les Camerounais qui se (voulaien)t heureux et libres dans un pays unifié et indépendant¹ ». Le peuple devait rester ferme et vigilant car « tous ces recours aux actes barbares, toutes ces publications dénaturant les faits, n'étaient que les derniers signes d'un régime en déclin, d'un régime à bout d'arguments, d'un régime dépourvu de moyens légitimes de défense ». Pour « assister au dernier soupir » de la colonisation qui était appelée « à disparaître », le peuple camerounais devait rester organisé dans « l'Union et la fraternité² ».

La lecture de ce communiqué éclaire sur la façon dont la critique populaire du politique peut s'opérer à travers la légende et la réalité déformée. Son contenu apporte de la lumière sur les tensions et les enjeux politiques qui opposaient, au milieu des années 1950, le mouvement nationaliste incarné par l'Union des Populations du Cameroun au pouvoir colonial français sur la question de la réunification et de l'indépendance du Cameroun. On y appréhende à la fois les modes populaires de structuration du débat public, les représentations que les acteurs subalternes construisirent de la domination et les imaginaires qui furent convoqués pour exprimer nouvellement le politique. La « variation sur le vrai³ » donna par ailleurs à la légende de semer la peur dans les esprits et de mettre en danger le système colonial. La reconstruction de la réalité à l'œuvre dans ce communiqué donna ainsi à la rumeur de marquer collectivement les esprits dans les centres urbains et les périphéries du Nyong et Sanaga (et même du Littoral, tel que nous le verrons dans la section ci-dessous). Les occurrences factuelles comme les « tentatives d'assassinat » contre Ruben Um Nyobè, Abel Kingue, Madeleine Tamato⁴..., et la

mort de deux « paisibles citoyens » à Douala, furent réinterprétées ici pour présenter les coupeurs de têtes comme des personnages historiques. Convaincus de la « réalité » de leur existence et de leur collusion avec le régime colonial, les Camerounais, même les plus sceptiques, devaient développer à l'égard des autorités françaises une hostilité encore plus radicale.

C'est justement l'amalgame opéré ici entre le système colonial et les rites mortuaires enfouis dans les croyances endogènes qui donna à la rumeur d'avoir la force d'attraction qu'on lui connaît. C'est le cas des pratiques de sorcellerie qui, disait-on, était l'usage auquel étaient destinées les têtes coupées. Cette mobilisation des sentiments et des croyances locales, et cette confusion (délibérée) entre le fait colonial, la sorcellerie et la mort furent suffisamment efficaces : elles permirent, même si ce ne fut que de manière conjoncturelle, de précipiter les localités du Sud-Cameroun dans le tumulte. La légende fut relayée et amplifiée ici pour réécrire la réalité, susciter collectivement l'émoi et mettre en péril le consensus colonial.

L'agence de la BCA de Yaoundé, et l'un de ses agents, M. Albertini Pierre étaient en fait les personnages qui furent assimilés aux les « coupeurs de tête ». À bord du pick-up de la BCA, ces derniers étaient en tournée dans cette région. En partant de Yaoundé, M. Pellerin eut l'idée d'emmener Madeleine Tamato, cette femme qui, d'après le rapport administratif, était une prostituée de l'endroit qu'il oublia ensuite de rémunérer. La fille furieuse ameuta un groupe d'Africains se trouvant à proximité du chemin de traverse où était garé le pick-up. En quelques minutes, la voiture fut entourée d'un groupe important d'autochtones armés de lances et de sagaiés. M. Pellerin tenta de suivre le chemin dans lequel il était engagé mais dut s'arrêter abandonnant son véhicule, et lui-même et ses compagnons ne durent leur salut qu'à l'intervention rapide du Chef supérieur local, heureusement averti de l'incident. Cette affaire « ridicule et lamentable », que la BCA prit le soin de régler en rappelant en France Monsieur Pellerin en vue de son licenciement, et pour laquelle la prostituée ne déposa aucune plainte, consacra dans la région du Nyong et Sanaga la légende des « coupeurs de têtes », surtout que dans la liste des numéros de voitures « dangereuses » diffusée de Douala au cours du mois de décembre, figurait le numéro d'une voiture de la BCA. Ainsi, les gens de Mbalmayo étaient-ils persuadés, dans l'affaire Pellerin, qu'une cantine se trouvant dans le pick-up contenait des têtes coupées. Cf. ANOM, 1AffPol/3335, correspondance n° 412/cf/APA/1 du Ministre de la France d'Outre-mer à Monsieur le haut-commissaire de la République au Cameroun, 1^{er} avril 1955.

1. *Ibid.*

2. *Ibid.*

3. J. SEMUJANGA, « La rumeur : Parole fragile et croyance partagée » *Protée*, 32(3), 2014. Doi :10.7202/011257ar, consulté le 13 juillet 2018.

4. Cet incident se déroula dans la soirée du 16 janvier 1955 aux environs de Mbalmayo. M. Pellerin, le directeur de

La chasse aux « bandits européens » et aux véhicules « suspects »

La rumeur des têtes coupées développa dans l'imaginaire populaire des réflexes de méfiance et d'hostilité autant à l'égard du système colonial que des Européens vivant au Cameroun. Dans les rues de Douala, de Nkongsamba ou de Mbalmayo, des « Blancs » furent ainsi pris à partie de la même manière que certains propriétaires indigènes. Ce fut le cas de M. Herter Adolphe, un agent de plantation de passage à Douala, qui fut entouré le 15 décembre 1954 par plusieurs centaines d'Africains qui avaient cru reconnaître « le Blanc qui tue ». Il ne dut la vie sauve qu'à une rapide intervention des forces de police. Le même jour à Nkongsamba, une ville où la radiotrottoir était informée, au jour le jour, par le rail et la route, des bruits de Douala, un autre agent des plantations, Christian Auger, fut pris à partie par un groupe d'individus particulièrement menaçants qui croyaient avoir reconnu « l'un des Blancs qui tuent les Africains ». Le lendemain, c'est le greffier, M. Duncan, qui fut sauvé d'un lynchage public dans la même ville¹. Sans le sang-froid dont il fit preuve et l'intervention des forces de l'ordre, il aurait sérieusement été tabassé ou exécuté par la trentaine de villageois armés de lances et de machettes qui l'avait pris à partie.

Dans la localité de Mbalmayo, M. Pellerin et ses compagnons ne furent sauvés le 16 janvier 1955 que grâce à l'intervention rapide du chef supérieur local, heureusement averti de l'incident. Deux semaines plus tard, plus précisément le 4 février, la Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie (BNCI), devenue aujourd'hui BNP Paribas, envoya deux employés européens effectuer une tournée et un transfert de fonds à Mbalmayo et à Sangmelima. Mais le pick-up *Studebaker* à bord duquel ils se déplacèrent était du même modèle que celui de la BCA ; cette voiture dont le numéro avait été ajouté à la fameuse liste noire des véhicules « dangereux dans lesquels les Africains ne devaient pas prendre place² ». Après un arrêt devant la place du marché, le bruit fut

répandu au sein de la population que les « bandits européens » étaient de retour à Mbalmayo. En quelques minutes, la voiture de la BNCI fut entourée par une foule « excitée, menaçant de fracturer et de piller deux cantines contenant près de trente millions » qu'elle transportait. Le commis africain, qui accompagnait M. Pellerin, fut d'ailleurs copieusement molesté. Ils ne furent tous les deux sauvés de la lapidation qu'à la faveur de la prompt intervention de la gendarmerie locale. Bien qu'endommagé, leur véhicule put rejoindre Yaoundé avec ses occupants sains et saufs.

Le 7 février dans l'après-midi, une autre voiture de marque Citroën appartenant à Monsieur Diwouta Pierre, un fonctionnaire camerounais en service à Yaoundé, fit les frais d'une vindicte populaire à Obala. En effet, un secrétaire du poste administratif local nommé Essengue qui procédait à un contrôle statistique des véhicules en compagnie de Mang Pierre (un élément de la Garde Camerounaise), remarqua que le numéro de la voiture figurait sur la liste noire qu'il avait en poche³. Après avoir vérifié et conservé la carte grise, Essengue et le garde invitèrent sans discrétion Monsieur Diwouta et son chauffeur à les suivre à pied à la brigade, non sans leur avoir déclaré : « c'est donc vous qui faites partie de la bande de Yaoundé qui tue les gens » ! La supplication du chauffeur d'y aller en voiture fut catégoriquement refusée. Les curieux, qui s'étaient rassemblés au bruit de la discussion, devinrent rapidement menaçants et se mirent aussitôt à hurler « vengeance contre les bandits ». La voiture de Monsieur Diwouta fut alors renversée non sans avoir préalablement été endommagée. Ses glaces furent littéralement brisées ainsi que ses pneus qui furent lacérés. Les coussins du véhicule furent aussi complètement déchirés. La Citroën n'échappa à la destruction totale que grâce à l'initiative du commandant de brigade qui, alerté, la fit remorquer à la routière. Cet incident aurait pu être dramatique pour les occupants du véhicule si les forces de l'ordre n'étaient pas intervenues à temps.

Dans les rues de Douala, de Yaoundé, de Nkongsamba, etc., des personnes se constituaient en équipe pour organiser la chasse aux « chauff-

1. ANOM, 1AffPol/3335, *op. cit.*

2. *Idem.*

3. *Ibid.*

feurs suspects », c'est-à-dire aux conducteurs qui avaient, de la même manière que Monsieur Diwouta Pierre, le malheur d'avoir les numéros de matricule sur les listes de voitures dangereuses¹. Comme lui, de nombreux *taximen* furent pourchassés par les foutes². Ces dernières ne s'encombraient d'ailleurs d'aucune précaution pour passer à tabac certains infortunés. Si nous ignorons tout des critères qu'il fallait réunir pour figurer sur les listes noires de véhicules suspects, nous présumons que les délations motivées très probablement par les règlements de compte personnels y étaient pour beaucoup. Quoi qu'il en soit, la situation créée au Cameroun par cette rumeur fut particulièrement préoccupante pour tous les Européens, les fonctionnaires indigènes, les propriétaires de véhicules dits dangereux et le pouvoir colonial lui-même.

Dans la lettre qu'il adressa au ministre de France d'outre-mer le 1^{er} avril 1955, et dont nous avons fait mention dans les parties précédentes, le haut-commissaire exprima ses vives préoccupations par rapport à cette légende qui frappait « l'imagination africaine » et provoquait, comme l'avaient prouvé les incidents ci-dessus, des réactions populaires de plus en plus violentes³. « Utilisée et aménagée » par certains dirigeants et militants de l'UPC, cette légende avait créé dans tout le Sud du pays « un climat trouble, composé à la fois de terreur primitive » et de sentiments anticolonial et antieuropéen⁴. Pour endiguer les peurs et les actes de violence enregistrés çà et là, le pouvoir colonial se déploya sur le plan psychologique à travers les campagnes d'information et de contre-propagande menées dans la presse et les tracts. Dans l'éditorial paru dans le *Journal des villages du Nyong et Sanaga* cité plus haut, les Camerounais furent alertés par rapport aux « fausses croyances » qui circulaient au pays. D'après le journal, il n'y avait pas de « coupeurs de tête » au Cameroun mais des « fauteurs de trouble », des « paresseux » et des « incapables » qui, sous couvert du patriotisme, « (répandaient) ces bruits

pour faire du désordre⁵ ». Si c'étaient des planteurs, des ouvriers ou des commerçants, avait-on expliqué, ils seraient à leur travail. C'est uniquement parce qu'ils n'avaient « rien réussi », qu'ils « (cherchaient) l'argent comme ils (pouvaient) (*sic*) ». À toutes fins utiles, c'étaient de « faux frères, de faux patriotes, de faux amis⁶ ». Leurs « mensonges » ne profitaient qu'à « ceux qui (cherchaient) le désordre ». C'étaient eux les « vrais bandits, car ils (empêchaient) aux populations de travailler ». Ils « (forçaient) les chauffeurs de taxi à rester chez eux, et si les chauffeurs de taxi (restaient) chez eux, comment gagneraient-ils l'argent dont ils (avaient) besoin pour se nourrir avec leur famille ? (*sic*)⁷ ». Les populations furent ainsi invitées à désobéir aux « fauteurs de troubles » et à se détourner des « fausses nouvelles » dont ils se faisaient les propagateurs.

Sur le plan judiciaire, des poursuites furent intentées contre de nombreux chasseurs de « bandits ». À la suite de la diffusion du tract upéciste intitulé « Que se passe-t-il à Mbalmayo ? », le haut-commissaire déposa plainte au « nom du territoire pour propagation de fausses nouvelles de nature à troubler l'ordre public⁸ ». Le secrétaire du poste administratif de Mbalmayo, Monsieur Essengue, et le garde Mang Pierre furent aussi inculpés ainsi que les neuf personnes qui avaient, en association avec eux, participé à la destruction de la voiture de M. Diwouta Pierre le 7 février 1955. Ils furent condamnés à une peine d'amende de 500 Frs CFA chacun. Cette « sanction de principe », qui ne tenait pas compte de « la gravité des faits et du préjudice matériel et moral important subi par les propriétaires de la voiture », fut objectée par le haut-commissaire. Immédiatement, il fut demandé au procureur général de « faire appel à minima (*sic*) » afin que les mis en causes fussent punis à la hauteur de leurs actes. Dans sa correspondance envoyée le 1^{er} avril 1955 au haut-commissaire à Yaoundé, le ministre de la France d'Outre-Mer, Pierre-Henri Teitgen, exprima aussi ses vives préoccupations au sujet de la

1. *Journal des villages du Nyong et Sanaga, op. cit.*

2. *Idem.*

3. ANOM, 1AffPol/3335, correspondance n° 412/cf/APA/1, *op. cit.*

4. *Ibid.*

5. *Op. cit.*

6. *Ibid.*

7. *Ibid.*

8. ANOM, 1AffPol/3335, correspondance n° 412/cf/APA/1, *op. cit.*

« mobilisation des suspicions » que charriait la rumeur des têtes coupées au Cameroun¹. Cette situation prédisposait, selon lui, le pays à une « explosion d'actes de violence, imprévisibles et incontrôlables, surtout à la veille d'une Mission de visite de l'ONU... ». Il ordonna par conséquent « de faire tenir au procureur général les instructions les plus fermes afin que puissent être punis avec la rigueur nécessaire ceux qui se (faisaient) consciemment les propagateurs de nouvelles fantaisistes de listes noires de véhicules² ». En effet, l'histoire de l'Afrique, et même la plus récente, plus particulièrement celle du Kenya, exigeait, d'après le ministre français, la plus grande vigilance à l'égard des « propagandes qui (faisaient) appel aux réactions de crédulité et de crainte mêlée des populations³ ».

Conclusion

La rumeur des têtes coupées fut exploitée politiquement par les cadres et les militants de l'Union des Populations du Cameroun pour amplifier la réprobation des Camerounais à l'égard du pouvoir colonial. L'anxiété qui régnait alors au Cameroun favorisa largement sa diffusion. Il en fut de même de son contenu qui variait en fonction des conjonctures et des situations de propagation. Des tueurs en série, parcourant le pays à bord des pick-up dans l'objectif de faire des morts, revenaient de manière constante alors que des incidents enregistrés localement étaient simultanément articulés au bruit. Sans différer fondamentalement d'une région, d'un village ou d'une ville à l'autre, la légende était modulée en fonction des conjonctures et des spécificités des localités où les militants en étaient des propagateurs actifs. C'est le cas de Mbalmayo, où la rumeur fut exploitée pour actualiser les faits survenus antérieurement et amplifier un incident dont le Comité Central de l'UPC de Yaoundé ne ménagea aucun effort pour en assurer la publicité au travers des tracts.

Les croyances aux pratiques maléfiques et la peur du « complot » suscitée par la répression coloniale furent les principaux imaginaires mobilisés à cet effet. D'après la légende, la sorcellerie était l'usage auquel étaient destinées les têtes tranchées par des gangsters. La collusion entre ces coupeurs de tête et l'administration française prouvait qu'ils travaillaient en faveur de la domination coloniale. « L'inaction » des autorités coloniales en était une illustration. L'amalgame fait ici entre la colonisation et les rites mystiques propres aux croyances locales fut particulièrement puissante. Il permit d'incriminer, à partir d'un langage familier à l'imaginaire indigène, les Européens, les fonctionnaires de l'administration, et participa, au final, au discrédit moral du pouvoir colonial. De nombreux exemples factuels ont permis ainsi d'observer que la peur généralisée par la rumeur fut à l'origine des actes de violence et de trouble à l'ordre colonial dans diverses régions du Sud du pays. Il demeure important de savoir quelle fut la part de la rumeur des coupeurs de têtes dans les manifestations populaires et les émeutes qui mirent le Cameroun à feu et à sac en mai 1955. Entre le 22 et le 30 mai, le pays fut en effet plongé dans un cycle de violence dont les forces coloniales et les Camerounais mobilisés par l'UPC étaient les protagonistes. Le mouvement nationaliste fut d'ailleurs interdit de la scène politique le 13 juillet de la même année.

Gildas IGOR NOUMBOU TETAM

1. *Ibid.*

2. *Ibid.*

3. *Ibid.*